

Boisbriand, le 29 juin 2020

Par courriel

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Félicitations et invitation à rencontrer les membres du CEPSEM

Monsieur le ministre,

Au nom des membres du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM), nous aimerions vous féliciter pour vos nouvelles fonctions. Le secteur de la santé gagnera énormément à vous avoir à la barre de cet immense navire. Nous avons grandement apprécié nos échanges dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 37 et nous sommes heureux d'apprendre que cette relation pourra s'intensifier avec votre arrivée au ministère de la Santé.

Nous profitons de cette correspondance pour vous offrir notre entière collaboration. Plus particulièrement, nous désirons vous proposer notre contribution en vue des travaux du comité technique chargé de dresser un premier bilan de la pandémie. La recherche de solutions est pour nous, une responsabilité collective et participer à cette discussion nous animerait grandement.

Déjà, des changements importants à apporter au système québécois de prise en charge des personnes âgées sont identifiés. Les voici :

1. Améliorer le processus de communication

- À titre de partenaires, nous aimerions voir implanter une cascade de communication qui ferait en sorte que nos représentants soient davantage consultés et que l'information soit diffusée d'abord dans les milieux visés avant que ce ne soit rendu public. Cette façon de faire permettrait une

meilleure préparation des milieux de vie des aînés et un meilleur support au personnel et aux familles en termes de diffusion de l'information. Enfin, une meilleure consultation des parties prenantes (même très restreinte) aurait permis de réduire la confusion et l'incohérence de certaines annonces.

2. Partager l'information et encourager la transparence

- Toujours au chapitre de la communication, nous aimerions voir, sur une base quotidienne, l'information relative à l'éclosion des cas de COVID dans les différents milieux d'hébergement (hôpitaux, CHSLD, RI, RPA) du territoire. Une meilleure circulation de l'information, non seulement du sommet vers la base, mais aussi de la base vers le sommet, permettrait aux équipes de mieux gérer les risques liés à la mobilité de la main-d'œuvre et au transfert des résidents. Certains en avaient déjà fait la demande à leur CIUSSS, mais on leur avait répondu que d'un point de vue légal ce partage d'information n'était pas possible. L'absence de partage d'information a nuit considérablement à nos efforts visant à réduire les risques d'exposition pour notre clientèle en plus de contribuer à un sentiment de méfiance malsain parmi le personnel.

3. Revoir le processus d'admission en CHSLD

- Au départ, les CISSS ont voulu vider les centres hospitaliers, au point même de transférer des personnes contaminées en CHSLD. En prévision de la deuxième vague, nous recommandons de tester les patients avant de les admettre en CHSLD.

4. Revoir la gestion des ÉPI

- Rendre l'information disponible et transparente quant à la gestion des inventaires en créant des outils informatiques et des forums de concertation, particulièrement à Montréal. Éviter que chacun fasse des réserves, ce qui crée une pénurie artificielle.

5. Se soucier aussi de la préparation des CHSLD, des RI et des RPA

- La préparation a ciblé les établissements de santé, en négligeant les milieux de vie des aînés. Sachant que ces derniers sont plus susceptibles de contracter le virus, une attention particulière doit être accordée à ces milieux en termes de ressources humaines et matérielles.

6. Établir une cohérence dans la rémunération du personnel de soins

- Nous reconnaissons l'importance d'améliorer les conditions de travail de nos employés et nous comprenons que les postes dans le réseau public puissent offrir des conditions salariales plus avantageuses que celles offertes au privé. Nous profitons de l'occasion d'ailleurs pour vous remercier pour les mesures exceptionnelles mises en place, soit la

bonification temporaire du salaire des préposés aux bénéficiaires (PAB), ainsi que des salariés travaillant en CHSLD privés non conventionnés qui accomplissent des tâches auprès des résidents. Nous croyons que leur rémunération doit être équitable et cohérente avec le secteur public.

- Cet écart salarial doit cependant être raisonnable. Un écart trop grand a pour effet d'affaiblir l'ensemble du réseau de la santé en précarisant certains services qui sont pourtant complémentaires et essentiels au continuum de soins. Les PAB en RI et en RPA sont tout aussi essentiels que les PAB en CHSLD. Une migration du personnel ne fera que déplacer la crise.

7. Interdire la mobilité de la main-d'œuvre, protéger et tester davantage

- Le déplacement des employés d'un milieu à l'autre a favorisé la propagation du virus. Il est donc recommandé de privilégier les postes à temps plein dans un même établissement pour freiner la précarité d'emploi et le déplacement du personnel.
- Des tests fréquents et réguliers, des équipements de protection adéquats, des applications mobiles capables de suivre les symptômes : les travailleurs de la santé devraient faire l'objet d'une attention particulière.

8. Prévenir les problématiques liées à l'arrivée massive de candidats à la profession de préposés aux bénéficiaires

- Nous notons que des dizaines de milliers de candidatures ont été déposées et que cela soulagera très certainement le réseau, mais risque aussi d'être sources de certains problèmes que l'on doit prévenir en :
 - i. Demandant une garantie de rester à l'emploi à long terme
 - ii. Freinant l'exode des autres professions comme les aides de services, la cuisine, l'entretien et la buanderie pour ne pas créer des pénuries dans d'autres fonctions de l'établissement.
 - iii. Limitant le déséquilibre entre les ressources disponibles dans le secteur public et au sein des organismes ou entreprises privées.

9. Former les proches aidants sur la prévention des infections

- Les proches aidants peuvent participer à la solution. De plus, leur présence va assurer un allègement du fardeau sur les ressources existantes, tout en contribuant aux soins de base de leurs proches et en limitant le nombre d'interventions auprès de certains résidents par le personnel. Des courtes formations sur les précautions à prendre et la façon de mettre et d'enlever l'équipement de protection protégera les familles et on limitera ainsi les sources de propagation du virus.

10. Documenter les initiatives des résidences où l'on a bien performé

- Il est recommandé d'investiguer et de recenser les meilleures pratiques afin que les milieux de vie qui ont connu des défis importants puissent tirer des leçons de ces expériences.

11. Dresser un inventaire des ressources disponibles pour aînés

- Il serait approprié de recenser le parc immobilier destiné à l'hébergement des aînés, et ce, que ce soit en propriété publique ou privée, pour établir une programmation cohérente de la mise à jour et de la modernisation de tous les actifs au cours des cinq prochaines années.

La contribution des centaines d'entreprises privées engagées quotidiennement dans la prestation de services ou le support aux organisations publiques fait du CEPSEM un acteur incontournable dans la planification de la seconde vague et dans la protection de nos aînés.

Comme une collaboration existe déjà, nous estimons qu'il serait avantageux de bonifier le rôle du secteur privé dans la fourniture des services de santé publics, sans remettre en cause l'universalité et l'équité des soins pour tous les Québécois. Au contraire, une offre accrue permettrait qu'un plus large éventail de services soit donné et une accessibilité facilitée en temps opportun, sans délai d'attente indu.

En terminant, nous serions honorés d'organiser un échange virtuel entre vous et nos membres. Nous souhaitons vous entendre sur vos orientations de l'offre de services publics de santé développés en partenariat avec le secteur privé et échanger avec vous sur la contribution de nos membres pour réaliser les objectifs que votre gouvernement s'est fixés. Cet événement pourrait se dérouler à votre convenance.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Luc Lepage
Président
Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être